



CHARTRE DES ENTRAINEURS

DE L'EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE D'ATHLETISME DU FINISTERE

Les entraîneurs qui interviennent, même ponctuellement, ne représentent pas leurs clubs respectifs mais l'ETD pour une discipline.

Chaque entraîneur de l'ETD s'engage à :

- 1- Aider les athlètes qu'il entraîne à se réaliser et, dans le cas du jeune à contribuer à sa formation de base et à son accomplissement. L'entraîneur prend en compte l'athlète dans sa globalité. IL sensibilise aux dangers de la spécialisation précoce, qui peut être mal vécue. Il privilégie les résultats sur le long terme par rapport aux performances immédiates et éphémères.
- 2- Etre animé d'un esprit d'équipe. Son objectif est l'amélioration des performances pour l'ensemble du département. Ainsi, il ne doit pas chercher à détourner ou influencer les athlètes pour qu'ils le rejoignent au sein de son groupe ou de son club. Son action est intégrée au projet départemental et il collabore avec les autres entraîneurs dans l'intérêt général.
- 3- Tenir compte des profils individuels, des rythmes personnels, des besoins particuliers et dans tous les cas de l'intégrité physique de l'athlète. Il accueille et communique largement avec l'athlète stagiaire et son entraîneur. Il poursuit son action de conseil lors des compétitions mais l'entraîneur personnel de l'athlète reste le seul décideur de la conduite à tenir.
- 4- Favoriser les échanges dans le respect mutuel (Partage des connaissances, échanges d'idées...) avec les autres entraîneurs. Il n'impose pas son point de vue mais s'intègre dans le projet de l'athlète et de son entraîneur en leur apportant son expérience. Il ne critique pas, ne dénigre pas le travail des autres et respecte les choix de l'athlète sans chercher à l'influencer.
- 5- Accorder la même énergie et le même investissement pour tous les athlètes du suivi. Il est attentif à chacun et favorise la réussite collective.
- 6- Se former et s'informer avec la volonté de faire évoluer et progresser sa pratique. Il est ouvert aux idées nouvelles et aux entraîneurs qui désirent faire partie de l'ETD. Ceux-ci intègrent alors l'équipe d'encadrement et s'engagent alors à respecter la présente charte.
- 7- Animer sa séance dans la bonne humeur, le plaisir partagé et la convivialité, condition indispensable à la réussite de tout projet

Fait à

Le

Signature :